



Compatibilité climatique

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'environ 2,6 milliards de francs, Groupe Mutuel Prévoyance – GMP peut être estimée comme faisant partie des Top 70 à 90 des institutions de prévoyance professionnelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Déjà le rapport de gestion 2020 avait indiqué que Groupe Mutuel Prévoyance – GMP a établi une nouvelle Charte ESG. Celle-ci est appliquée ensemble avec son gestionnaire de fortune Groupe Mutuel Asset Management. Groupe Mutuel Prévoyance ensemble avec les sociétés membres de Groupe Mutuel Holding dispose ainsi d'une politique de durabilité globale qui inclut toutes les classes d'actifs.

Sous la Charte ESG, sont exclus les entreprises de l'armement non conventionnel et – avec une marge de tolérance – de l'armement conventionnel, de la pornographie et les matières premières alimentaires physiques. Selon une nouvelle communication de février 2022 du Groupe Mutuel avec GMP à l'Alliance climatique, le respect de la liste d'exclusion de l'ASIR fait partie de cette partie des exclusions.

De plus, le Groupe Mutuel avec GMP exclut les sociétés de l'extraction du charbon et/ou de la production d'énergie au charbon ainsi que de l'extraction et/ou production du gaz de schiste et de pétrole bitumineux (voir ci-dessous).

En avril 2021, le Groupe Mutuel avec GMP informe sur le résultat du premier audit de ses placements par la société spécialisée et indépendante Conser SA. Sur la base de ce système d'évaluation, les placements ont obtenu la note A, sur une échelle qui va de A+ pour la meilleure évaluation et jusqu'à D pour la moins bonne.

En juin 2021, le Groupe Mutuel avec GMP avait communiqué à l'Alliance climatique les efforts en cours :

- Réduction de l'exposition dans l'énergie fossile traditionnelle
- Mise en œuvre d'une intégration ESG dans les décisions d'investissement
- Augmentation des investissements avec impact, soit social, soit en lien avec l'économie locale, soit en accompagnant les entreprises favorisant la transition énergétique
- Mise en place d'une politique de dialogue actionnarial, avec un prestataire externe, en phase finale d'analyse
- Mise en place d'un suivi de l'empreinte carbone du portefeuille

Dans sa communication de février 2022 à l'Alliance climatique, le Groupe Mutuel avec GMP anticipe les résultats de ces projets résultant du deuxième audit Conser pour la fin de l'année 2021, qui entretemps ont été publiés dans le rapport de gestion 2021 (voir ci-dessous les rubriques concernées).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans le cadre de la Charte ESG, le Groupe Mutuel avec GMP a mis en place un plan d'action climat qui prend en compte les risques climatiques à travers la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon et de sa stratégie d'exclusion progressive des sociétés de l'extraction et de la production de pétrole et gaz fossile (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Dans le cadre de la Charte ESG, le Groupe Mutuel avec GMP exclut des portefeuilles mobiliers les entreprises actives dans :

- l'extraction du charbon et/ou l'électricité au charbon
- l'extraction et/ou production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux

Fixée dans la Charte ESG, sa stratégie de décarbonisation des portefeuilles mobiliers centrée sur la sélection des entreprises les plus efficaces par secteur («best-in-class») et sur l'exclusion progressive des sociétés de l'extraction des énergies fossiles, avait ouvert le potentiel pour une trajectoire de décarbonisation rapide des investissements.

De plus, une part du portefeuille est réservée pour des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie locale («Impact Investing»), tels que les technologies propres, l'infrastructure, les obligations durables («Green Bonds») ou la microfinance.

Dans l'information de février 2022 mentionnée ci-dessus et dans le rapport de gestion 2021, le Groupe Mutuel avec GMP communique les réalisations suivantes sur ses portefeuilles mobiliers (actions, obligations, placements alternatifs, infrastructure) :

- Selon la nouvelle analyse Conser, l'empreinte carbone s'est grandement améliorée avec 40% d'émissions en moins que 2020 (Scope 1 et 2). Les émissions de l'indice de référence ont baissé de 9% seulement. L'empreinte carbone de GMP se retrouve à 30% en-dessous de son indice de référence global.
- De plus, l'exposition aux énergies fossiles hors charbon (inexistant déjà au départ) a baissé de 50% et se situe actuellement à 1.6% du portefeuille.
- Les investissements à impact ont augmenté de 50% par rapport à 2020 pour s'établir à 7.4% du portefeuille (hors Private Equity dont l'impact n'est pas encore mesuré par Conser). Les augmentations notables ont été enregistrées dans les domaines Cleantech, Water Themes, Green Bonds et Microfinance. Comme le portefeuille mobilier représente environ 70% des actifs selon le rapport de gestion 2020, ce placement correspond à environ 5% de la fortune.

Adhésion à des associations de développement durable

Le Groupe Mutuel est membre de Swiss Sustainable Finance.

Toujours selon la communication de février 2022, le Groupe Mutuel avec GMP a signé son adhésion à Ethos et à l'ETHOS Engagement Pool Suisse. De plus, un partenariat a été signé avec ISS Engagement Pool.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

En tant que nouveau membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, le Groupe Mutuel avec GMP participera notamment à des futures initiatives d'engagement comme celles de 2021 : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas de Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

Selon la dite communication de février 2022, le Groupe Mutuel avec GMP a nouvellement signé un partenariat avec ISS Engagement Pool en vue de participer au dialogue actionnarial avec les entreprises étrangères sujettes à caution, qui intègre aussi le proxy voting. Les premières lettres d'engagement (ING Groep et Rio Tinto PLC) ont été signées.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Un reporting sur l'efficacité de ce dialogue à l'étranger reste évidemment encore à faire.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Dans l'information de février 2022 mentionnée ci-dessus, le Groupe Mutuel avec GMP montre qu'elle a nouvellement chargé Conser de mesurer l'empreinte carbone.

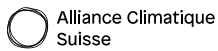
Selon la communication de février 2022, le Groupe Mutuel avec GMP a signé un partenariat avec ISS Data & Analytics dans le but d'avoir accès aux rapports de notation ESG des entreprises individuelles, rapports qui sont pris en compte lors de décisions d'investissement ou de désinvestissement. De plus, concernant l'empreinte carbone, un logiciel de reporting est en cours d'analyse afin de pouvoir accéder rapidement aux reportings nécessaires au suivi régulier de l'évolution des portefeuilles (mobilier et immobilier).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille.

L'intégration ESG appliquée par le Groupe Mutuel au moyen de la sélection des entreprises qui sont «best-in-class» et de l'exclusion progressive des énergies fossiles présente un potentiel considérable pour une trajectoire de décarbonisation et d'amélioration de la qualité ESG.

Selon la communication de février 2022, le Groupe Mutuel avec GMP s'est fixé pour objectif de consacrer 15 % du portefeuille mobilier à l'«Impact Investing» à l'horizon de 5 ans, soit plus de 10% de la fortune.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que, selon la dite communication, la charte ESG du Groupe Mutuel sera enrichie de la partie immobilière. Un partenariat avec l'expert indépendant SignaTerre a été signé afin de photographier l'état du parc immobilier et d'évaluer les travaux nécessaires à l'amélioration énergétique des bâtiments. En outre, l'outil susmentionné de suivi de l'empreinte carbone devra couvrir aussi l'immobilier.



Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG), qui comprend également une stratégie climatique, est en place depuis début 2021.
- Exclusion des entreprises d'extraction du charbon et/ou d'électricité au charbon, ainsi que de l'extraction et/ou de production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux.
- Réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille, en favorisant les entreprises les plus efficaces par secteur

- (investissement «best-in-class») et en limitant l'exposition aux énergies fossiles.
- Intensité CO2eq sur le portefeuille mobilier (actions, obligations) actuellement 30% en dessous de l'indice de référence du marché mondial et réduite de 40% par rapport à 2020.
- Un taux de plus de 5% de sa fortune est placé dans l'«Impact Investing», soit dans le Cleantech, les énergies renouvelables, les «Green Bonds» et la microfinance.
- Prise d'influence comme actionnaire au sein de l'**ETHOS Engagement Pool Suisse**.



Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa stratégie de réduction progressive de l'empreinte carbone de ses actions et obligations étrangères, qui est combinée avec un objectif d'«Impact Investing» supérieur à la moyenne, le Groupe Mutuel avec GMP est sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Les succès déjà obtenus laissent apparaître le Groupe Mutuel avec GMP pour l'instant bien en ligne avec les dispositions actuellement les plus avancées du [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- En conséquence, la définition d'objectifs intermédiaires pour 2025 et surtout 2030 pour l'ensemble du portefeuille mobilier est encore en attente ; les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Ces objectifs de réduction du [Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#) sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intenses en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Enfin, selon le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#), la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – est essentielle : la preuve de l'efficacité de la nouvelle prise l'influence des actionnaires et de l'exercice des droits de vote à l'étranger fait encore défaut.